



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14	L'an deux mil vingt-quatre, le quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Conseillers présents 12	
Quorum 8	
Affiché le : 11/01/2024	

Présents : Mesdames Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Mickaël DELAHAYE et Benjamin JENNESSON (arrivé à 19h05).

Absents excusés : Aurore BIBRON donnant pouvoir à Coralie GERAULT, Denis MARCHAND donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023
2. Prestation maîtrise d'œuvre
3. Tarifs relais santé
4. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 19 décembre 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 19 décembre 2023.

2- Prestation maîtrise d'œuvre

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal l'étude préliminaire du projet de restructuration de locaux en commerce et logement locatif au 2, 4, 6 rue des Tisserands. Cette étude comprenait l'analyse des contraintes d'urbanisme, l'étude préliminaire composée de plans en phase esquisse et l'estimatif préliminaire de travaux. Le projet a été travaillé de concert avec les porteurs de projet et le maître d'œuvre pour définir les plans proposés.

Mickaël Delahaye présente également au conseil municipal la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre global entre la société Atrium et notre commune sur le réaménagement d'habitations en commerce et habitat locatif.

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre pour la mission complète est de 9,40 % du montant hors taxe final des travaux, tel qu'il résulte du décompte général définitif (DGD), les travaux que le maître d'ouvrage s'est réservé étant exclus.

Le montant des travaux est estimé à 324 873,20€ HT, soit 389 847,84€ TTC. Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 30 538,08€ HT, soit 36 645,70€ TTC.

Le dossier doit être présenté à un stade avancé pour permettre des demandes de subventions. Il convient alors de pouvoir aller jusqu'au stade AVP (études avant projet). Ce stade intermédiaire nécessite un financement de 5 197,97€ HT auprès de la maîtrise d'œuvre. En conséquence, il est proposé de demander la réalisation de cette prestation qui doit être réalisée sur le mois de janvier pour tenir les délais réglementaires indiqués par la Préfecture pour soumettre ce dossier à la DETR (Dotation d'Etat aux Territoires Ruraux), le Fonds Vert et la DSIL.

D'autres subventions pourront être sollicitées auprès du Département, de la Région ou de l'Europe.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la mission en phase AVP d'un montant de 5 197,97€ HT 6 237,57€ TTC auprès de la société ATRIUM et autorise toute demande de subventions relatives à ce dossier.

3- Tarifs relais santé

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal, la mise à jour des tarifs du relais santé à effet du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la mise à jour des tarifs du relais santé à effet du 1^{er} janvier 2024.

4- Questions diverses

❖ **Projet « Cette famille » : devis bornage**

Mickael Delahaye, Maire, présente au conseil municipal le devis de la société Kaligéo d'un montant de 995€ HT relatif au projet en lien avec « Cette Famille ».

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Kaligéo d'un montant de 995€ HT pour le bornage du projet « Cette Famille ».

❖ **Association cirque : Demande de Mme Morin**

Mickael Delahaye informe le conseil municipal que Mme Morin, présidente de l'association du cirque dont le siège est à Commer, sollicite la commune pour le prêt d'un local pour pouvoir stocker tout le matériel de son association suite à l'effondrement de leur chapiteau à Saint Georges Buttavent résultant de la tempête.

Mickael Delahaye propose le bâtiment relais acheté par la commune, situé 4 rue des artisans, pour pouvoir stocker le matériel de l'association avec une date limite d'utilisation des lieux au 30/06/2024, et ce, à titre gracieux. L'association devra signer une convention et produire une attestation d'assurance.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise le prêt gracieux du bâtiment relais, situé 4 rue des artisans, à des fins de stockage du matériel avec une date limite d'utilisation au 30/06/2024, avec la nécessité de signer une convention et de produire une attestation d'assurance par l'association pour couvrir tous les risques liés à cette occupation.

❖ **Mme Colette Kreber**

Mickael Delahaye, Maire, présente au conseil municipal le courriel de Mme Aude Chenebaux-Kreder, fille de Colette Kreber.

Mme Colette Kreber est née à Commer le 31 mars 1934 et décédée le 14 octobre 2022. Elle était une pionnière de la parité. Son engagement de près de trente ans a contribué à ce que la parité soit adoptée par le monde politique et la société civile.

Mme Chenebaux-Kreder soumet à la mairie aujourd'hui, pour que la mémoire de son action ne soit pas oubliée, qu'un lieu ou espace public de son village natal puisse perpétuer sa mémoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, propose de nommer la voie douce derrière la rue des Jonquilles « Promenade Colette Kreber ».

Cette proposition sera soumise à la famille pour validation.

❖ **Présentation du projet de la salle polyvalente**

Plusieurs dates de présentation du projet de la salle polyvalente auprès de nos administrés seront proposées dans le courant du mois de janvier avec des horaires et jours différents pour que cela reste accessible à tous.

❖ **ADSB53 : demande de subvention**

L'ADSB53 (Don du sang) étant pour partie une association comméroise, Mickaël DELAHAYE, Maire, propose de verser comme les années passées la somme de 75€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention d'un montant de 75€ à l'ADSB53.

❖ **Distribution des vœux du maire**

Les vœux du maire seront distribués, comme l'année passée, par les conseillers municipaux avec l'inscription pour la brioche individuelle qui sera fourni par la boulangerie de Commer et qui sera à retirer le dimanche 28/01/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

